



COMMUNIQUE

Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques



**Dépression Tropicale Faible « 20F »
déclenchement de la préalerte cyclonique
ce samedi 08 avril 2017 à 23 h**

Nouméa, le 08 avril 2017

Situation (point de situation Météo France de 14h45) :

Le 8 avril 2017 à 11h locales, une dépression tropicale faible nommée provisoirement « 20F » se situait à environ 180 km dans le nord de Port-Vila au Vanuatu. Sa pression au centre est estimée à 998 hPa et elle génère des vents près de son centre à 50 km/h, avec des rafales à 80 km/h.

Evolution prévue :

Ce phénomène est en train de se renforcer et devrait devenir une dépression tropicale modérée dans les 12 prochaines heures. Elle va encore se renforcer ensuite pour atteindre le stade de dépression tropicale forte puis de cyclone tropical. Ce phénomène représente une menace directe pour la Nouvelle-Calédonie, avec un passage prévu sur le territoire entre lundi après-midi et mardi, d'abord sur les Iles Loyauté, puis sur la Grande Terre et l'île des Pins. La dégradation du temps sera donc sensible à partir de lundi avec une intensification importante des pluies et du vent, ainsi qu'une mer qui devient grosse. L'amélioration est attendue à partir de mercredi avec l'éloignement du phénomène. Cependant, la trajectoire, la chronologie et l'intensité prévues sont encore à confirmer, étant donné que les modèles de prévision sont assez divergents, et qu'il existe une marge d'erreur importante pour des prévisions à 72 heures.

**En conséquence, au regard de la proximité du phénomène et de sa trajectoire,
LA PREALERTE CYCLONIQUE est déclenchée sur l'ensemble de la Nouvelle-
Calédonie ce samedi 08 avril 2017 à 23 heures.**

La DSCGR appelle l'ensemble de la population à se tenir informée de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées par les différents médias ou en appelant le répondeur d'information de Météo-France NC au **36 67 36**.

Consignes en cas de phase de préalerte cyclonique :

- Suivre l'évolution du phénomène et écouter les consignes spécifiques à la situation diffusées par les médias,
- Sans obligation particulière avérée, ne pas planifier d'activité en extérieur de longue durée,
- Faire le plein de carburant des véhicules,
- Constituer une trousse de premiers secours,
- Renforcer les infrastructures des bâtiments (hauban, toiture...) en veillant à enlever tout objet pouvant devenir un projectile,
- Contrôler les systèmes d'évacuation d'eau pluviale (chéneaux, gouttières...),
- Elaguer les arbres à proximité des habitations,
- Réaliser un stockage d'eau minérale convenable, de denrées (aliment ne nécessitant pas forcément de cuisson) et divers matériels (bougies, outils, lampes, ruban adhésif, serpillères, seaux, radio, piles, médicaments...), le cas échéant dans des conteneurs étanches,
- Amarrer les embarcations dans les règles de l'art, le cas échéant en respect des consignes propres à chaque capitainerie

**Le directeur de la direction de la
sécurité civile et de la gestion des
risques**



Eric Backes